

Règlement particulier du TOURNOI NATIONAL Eco-citoyen du CIRCUIT PARABADMINTON
Français – Massy 13 Avril 2025

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions.

Art. 01 Le tournoi est autorisé sous le numéro : *en cours / N° de dossier : 2404208*

Art. 02 Le tournoi se déroulera selon les règles de la FFBaD et du règlement ci-après.

Art. 03 Tout participant doit être en règle et doit être en possession d'une licence de badminton joueur.
Les mineurs seront placés sous la responsabilité d'un adulte accompagnant pendant toute la durée du tournoi.

Art. 04 Selon l'évolution de l'épidémie du Covid et en fonction de la réglementation en découlant, tout participant s'engage à être en règle et à respecter les procédures sanitaires en vigueur. En cas de manquement, il ne pourra pas accéder au gymnase et participer à la compétition.

Art. 05 Le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un ou plusieurs tableaux.

Art. 06 Le tournoi est ouvert aux licenciés français de toutes les régions, classifiés
WH1, WH2, SL3, SL4, SU5, SS6, DA.

Art. 07 Mode de qualification : une phase de poules suivie d'un tableau à élimination directe jusqu'aux finales.
Rappel : les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 3 joueurs disponibles. Autant que possible, tous les tableaux se joueront en poules puis en élimination directe.
Sont ouverts, pour les séries para-badminton, 5 tableaux, à savoir : SH, SD, DH, DD et DX.
L'inscription en Double et en Mixte n'est pas autorisée.

Art. 08 Le comité d'organisation, en accord avec le juge arbitre, se réserve le droit de diviser, regrouper ou annuler certaines catégories dans un tableau si le nombre de joueurs inscrits le nécessite. Il pourra notamment regrouper dans un même tableau des personnes de genre différent.

Art. 09 Le comité d'organisation proposera le surclassement à un joueur dont le CPPH serait trop important et risquerait l'annulation d'un tableau.

Art. 10 La date limite d'inscription est fixée au **22 Mars 2025 à 23h59** sur Badnet. Le nombre de participants total sera limité à 90 joueurs. Le critère de sélection en cas de surnombre sera l'ordre d'arrivée des inscriptions complètes. Les classements pris en compte seront les derniers officiellement publiés à la date du **22 mars 2025** suivant la cote CPPH en vigueur. Le tirage au sort et la confection des tableaux seront effectués **le 30 mars 2025**.

Art. 11 Pour les tableaux para-bad, le montant des droits d'engagement est de 17€ pour un tableau et de 20€ pour deux tableaux. Les forfaits annoncés avant la date du tirage au sort seront remboursés. Le joueur devra prévenir le club organisateur de sa non-participation et adressera, dans les délais impartis, les pièces justificatives et la fiche de renseignement, à la ligue de Badminton Île-de-France à l'adresse suivante : Ligue Île-de-France 64 rue du Couëdic 75014 PARIS ou par mail à forfait@liffb.org.

Art. 12 Les inscriptions s'effectueront uniquement sur le site BADNET avec paiement en ligne. En cas de forfait après le tirage au sort, le remboursement ne sera effectué que sur présentation d'un document officiel justifiant l'incapacité (certificat médical, attestation employeur ou scolaire).

Art. 13 Les volants RSL 3 Tournay pour toutes les séries, homologués par la FFBAD, seront les volants officiels du tournoi. Ils seront en vente sur les lieux de la compétition. Ils doivent être utilisés par les compétiteurs en cas de désaccord entre eux. Les volants seront à la charge des joueurs et dans la mesure du possible, partagés de manière égale entre les deux joueurs/paires.

Art. 14 Le logiciel utilisé sera BADNET. Le juge-arbitre Arnold AKPLOGAN est désigné par le comité d'organisation. Ses décisions sont sans appel. Le GEO sera Nicolas VILMEN. La compétition se déroulera en auto-arbitrage jusqu'aux finales. Toutefois, en cas de litige, les juges-arbitre, à tout moment pourront désigner un arbitre s'il y en a un de disponible sur le tournoi.

- Art. 15** Les horaires indiqués sont indicatifs. Tout joueur non présent sur le terrain désigné 5 minutes après l'appel de son nom sera déclaré forfait par le juge-arbitre. Les matchs pourront être appelés avec un maximum de 60 minutes d'avance sur l'horaire affiché.
- Art. 16** Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, ainsi que tous les accessoires utiles à son match, raquettes, volants en nombres suffisants, serviette et bouteille d'eau si nécessaire.
- Art. 17** Timing : Les joueurs disposent de 3 minutes à l'appel de leur match pour débiter la rencontre (échauffement et essais de volants compris).
- Art. 18** Tout joueur devant s'absenter temporairement devra avertir la table de marque, après avoir vérifié qu'il ne joue pas les matchs suivants. En cas d'absence il risque l'exclusion du tableau.
- Art. 19** Le temps de repos entre deux matchs sera de 20 minutes minimum.
- Art. 20** Tout volant touchant l'infrastructure ou les filins sera let une fois par service, et faute en jeu.
- Art. 21** Tout partenaire d'un joueur défaillant devra prévenir l'organisateur (par mail ou téléphone) de son choix de nouveau partenaire (proposé par l'organisateur ou le joueur) ou de sa non-participation.
- Art. 22** Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, de perte, accident ou autre.
- Art. 23** Les récompenses ne seront remises qu'à la fin du tournoi pendant la cérémonie protocolaire.
- Art. 24** Aucune spécification horaire ne sera prise en compte lors de l'inscription des joueurs. Les joueurs sont convoqués 1h00 avant le début de leur match.
- Art. 25** Droit à l'image : dans le cadre de la compétition, les joueurs seront susceptibles d'être pris en photo pour une publication sur le site internet du club, voire d'autres sites de badminton (FFBAD...) ou réseaux sociaux. Sans avis contraire écrit et signé du joueur, l'inscription au tournoi vaudra acceptation de ce point de règlement et de la renonciation au droit à l'image par le joueur.
- Art. 26** Toute participation implique l'adoption du présent règlement.